



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

AVRIL

LE 04 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 04 avril 2016, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

**SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Fibre optique – Appui à la MRC de Bécancour demande d'autorisation à la CPTAQ
2. Appui Municipalité de Parisville – Fusion OMH
3. Modification des représentants sur certains comités
4. Cadastre les terrains de la Municipalité
5. Jeudis en chansons
6. Défi Santé MRC de Bécancour - Activité "Je Bouge avec mon doc"

ADOPTÉE

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 07 MARS 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 07 mars 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:**

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

2016-04-055

2016-04-056



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

#### BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 05 avril 2016.

#### COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Festival
- Jeudis en chansons
- Demande de la bibliothèque
- Plan paysage
- Calendrier
- Prochaine rencontre le jeudi 07 avril 2016

#### COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette mentionne que la réunion du 21 mars 2016 a été reporté au 04 avril 2016.

#### QUESTIONS FAMILIALES

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que suite à la première rencontre de la CAMEF des vérifications auprès de l'école, du CPE, du Comité des Loisirs St-Sylvère et de la Maison des jeunes seront effectuées pour l'implication d'un représentant par organisme pour faire partie du Comité PFM. Advenant que le Comité PFM ne soit pas complet une demande d'implication sera effectuée auprès des citoyens.

#### LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne qu'une rencontre est à venir avec madame Christine Tremblay, coordonnatrice.

#### MAISON DES JEUNES

La conseillère madame Johanne Bergeron effectue le suivi de la rencontre :

- Demande pour faire la connexion du téléphone et d'Internet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

- Le couvre-plancher est installé
- Les armoires sont en production
- Subvention ramassée (Fédéral, Provincial, Caisse Godefroy, SSJB)

### RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 19 avril 2016.

### COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

La conseillère, madame Lise Ouellette effectue le suivi de la rencontre :

- Résultat de la compilation du Carnaval, un profit d'environ 9 000 \$
- Organisation d'une pièce de théâtre

### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que les relevés terrains à Saint-Sylvere concernant la Fibre optique devraient être totalement réalisés et que les rencontres auront lieu le 06 avril (Réunion de travail) et 13 avril 2016 (Conseil des maires).

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - MARS 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en mars 2016.

### CORRESPONDANCE - MARS 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de mars 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

### COMPTES DE MARS 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de mars 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 61 554,90 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de mars 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

### DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, dépose à la table du conseil sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 et suivant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-22).

2016-04-058

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME SARAH MARTINEAU & MONSIEUR GUILLAUME PICARD

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par madame Sarah Martineau & monsieur Guillaume Picard, localisée comme suit :

371, 12<sup>e</sup> Rang Saint-Sylvère  
Lot 437 partie  
Matricule 0124-31-4854

CONSIDÉRANT que les requérants projettent de construire un bâtiment en lien avec l'usage agricole de leur propriété dans la marge de recul arrière

Marge de recul arrière demandée :	2,5 mètres
Marge de recul arrière règlementaire :	10 mètres

CONSIDÉRANT que les lots voisins sont dépourvus d'habitations et qu'ils se situent en zone agricole active, qui plus est, le propriétaire voisin a signifié son accord au rapprochement du futur bâtiment de la limite mitoyenne des lots;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIVIT:

1. Que la présente demande de dérogation mineure soit approuvée et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE

2016-04-059

### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que l'immeuble ci-après désigné sera vendu à l'enchère publique, le jeudi quatorze avril deux mille seize (14 avril 2016);

Matricule	Lot
0221-88-8035	CSGPL-369



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du Conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil municipal mandate madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour enchérir ledit immeuble.
2. Dans l'impossibilité de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Bertrand, le maire, monsieur Adrien Pellerin ou un autre membre du Conseil municipal mandaté par le maire remplacera cette dernière, si nécessaire.
3. Que l'enchère de la Municipalité est le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

### SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT que le service de consultation express prend fin;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Bélanger Sauvé Avocats S.E.N.C.R.L. datée du 03 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 500 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement de l'entente de service de consultation express avec Bélanger Sauvé Avocats S.E.N.C.R.L. pour l'année 2016.

ADOPTÉE

### ACHAT DE PIERRE – ROUTE DU 6<sup>E</sup> RANG ET ROUTE DU 5<sup>E</sup> RANG

CONSIDÉRANT le besoin de recharger en pierre la Route du 6<sup>e</sup> Rang ainsi que la Route du 5<sup>e</sup> Rang;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 8 000 \$ représentant l'achat et le transport de pierre pour la Route du 6<sup>e</sup> Rang et la Route du 5<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉE

2016-04-062

### JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT le projet d'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que le Financement agricole Canada (FAC) octroi une aide financière de 20 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'amélioration à visée caritative ou communautaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère dispose d'un montant de 19 382,82 \$ provenant du Pacte rural 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a l'obligation d'une mise de fonds de 4 845,70 \$ représentant 20 % du projet admissible au Pacte rural;

CONSIDÉRANT que les projets soumis au Pacte rural doivent être à caractère communautaire;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs St-Sylvère s'engage financièrement à collaborer au projet d'implantation de jeux d'eau pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs St-Sylvère a amassé plus de 13 500 \$ en commandites à ce jour dont 5 000 \$ provenant du Centre de la Petite Enfance La Petite École (CPE – La Petite École);

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil municipal est d'accord au projet d'implantation de jeux d'eau et ce pour les motifs évoqués précédemment.
2. Que la contribution municipale soit de 24 228,52 \$ maximum pour la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE

2016-04-063

### JEUX D'EAU – ACCORD DE FINANCEMENT – FONDS AGRI ESPRIT DE FAC (20 000 \$)

CONSIDÉRANT le projet d'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de Financement agricole Canada (FAC) au montant de 20 000 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser la signature de l'accord de financement entre Financement agricole Canada (FAC), le comité des Loisirs St-Sylvère et la Municipalité de Saint-Sylvère pour le projet d'implantation de jeux d'eau.
2. Que le Conseil municipal autorise madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'accord de financement à cet effet.

ADOPTÉE

### PACTE RURAL – JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT que le comité des Loisirs St-Sylvère projette l'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que ledit projet est admissible au Pacte rural 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour octroie une aide financière au montant de 19 382,82 \$ provenant de l'enveloppe locale du pacte rural de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère à l'obligation d'une mise de fonds de 4 845,70 \$ représentant 20 % du projet admissible au Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la MRC de Bécancour et la Municipalité de Saint-Sylvère dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 pour le projet d'implantation de jeux d'eau.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvère assume une mise de fonds de 4 845,70 \$.

ADOPTÉE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 275 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE (TÊTE) DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CHICOT NOIR

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

2016-04-064

Les Éditions Juridiques F.D. Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No F-030

2016-04-065



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Chantale Beaudoin lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIF:

1. D'adopter le Règlement numéro 275 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie (tête) de la branche 1 du cours d'eau Chicot Noir, tel que soumis.

ADOPTÉE

2016-04-066

### RÈGLEMENT NUMÉRO 276 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES BRANCHES 1 ET 2 DU COURS D'EAU CHICOT NOIR

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Chantale Beaudoin lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIF:

1. D'adopter le Règlement numéro 276 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie des branches 1 et 2 du cours d'eau Chicot Noir, tel que soumis.

ADOPTÉE

2016-04-067

### FIBRE OPTIQUE – APPUI À LA MRC DE BÉCANCOUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec une demande d'autorisation pour utiliser à des fins autres que l'agriculture certaines parties de la zone agricole protégée afin d'implanter un réseau de fibre optique desservant toutes les résidences, entreprises et organismes du territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que le tracé emprunté par le réseau est clairement identifié au formulaire de demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation d'un réseau de fibre optique est un projet collectif mis en place par la MRC au service des 12 municipalités propriétaires dudit réseau;



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit transmettre une recommandation à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le document accompagnant la demande d'autorisation produite par le service de l'aménagement de la MRC de Bécancour répond aux critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet structurant représentant un enjeu économique et social;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère appuie la demande de la MRC de Bécancour dans son processus d'obtention d'une autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'implanter un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

**APPUI MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE – FUSION OMH**

CONSIDÉRANT que le 06 juillet 2015 la Municipalité de la Paroisse de Parisville a fait part à la Société d'habitation du Québec, à monsieur Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et responsable de l'habitation, à monsieur Donald Martel notre député à l'Assemblée nationale, à monsieur Serge Bouchard, conseiller en gestion pour l'OMH, de leurs appréhensions, de leurs questionnements et de demander de porter une attention particulière en regroupant par petits secteurs les offices ayant les mêmes intérêts de base et points communs, leur taille, la distance, la culture, l'environnement.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Parisville n'ont obtenu aucune réponse à leurs questions suite au dépôt du mémoire fait par la Municipalité de la Paroisse de Parisville en juillet 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Parisville souhaitent renouveler la démarche et demande un appui supplémentaire de la part de la Municipalité de la Paroisse de Parisville pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Parisville a fait parvenir son mémoire à la MRC de Bécancour ainsi qu'aux municipalités du territoire afin d'obtenir des appuis supplémentaires dans ce dossier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère est en accord avec la Municipalité de la Paroisse de Parisville concernant :

- Qu'un certain regroupement et une restructuration de réseau du logement social soit souhaitable;
- Que ce regroupement serait peut-être valable pour la partie administrative et le soutien à la gestion des finances et des bâtiments;
- Que le volet de la vie communautaire et associative ainsi que la sélection et l'attribution des logements devraient être laissé à chaque secteur;
- Qu'il existe de grandes disparités entre les petits offices des régions rurales et les grands édifices en régions urbaines ou semi-urbaines qui regroupent de multiples logements;
- Que le territoire de notre MRC de Bécancour s'étend sur plus de 55 kilomètres d'est en ouest et de plus de 35 kilomètres du nord au sud et qu'il est très peu peuplé;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIF:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère appui la Municipalité de la Paroisse de Parisville et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE

2016-04-069

### MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS SUR CERTAINS COMITÉS

CONSIDÉRANT que par la résolution 2015-12-258 le Conseil municipal à nommer des représentants sur différents comités à l'intérieur du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les représentants de certains comités

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIF :

1. De modifier les représentants du Comité Transport Adapté Grand Tronc et Transport collectif en ajoutant monsieur Claude Beaudoin et que madame Caroline Breault soit substitut.
2. De modifier un des représentants du Comité des Loisirs St-Sylvère, en remplaçant madame Lise Ouellet par monsieur Claude Beaudoin.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2016-04-070

### CADASTRER LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains municipaux non cadastrés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère désire faire cadastrer ses terrains;

CONSIDÉRANT les coûts;

CONSIDÉRANT la possibilité d'aménagement sur certains terrains;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise la dépense et le paiement pour un montant maximum de 2 000 \$ pour faire cadastrer une partie de ses terrains en priorisant ceux ayant une possibilité d'aménagement.

ADOPTÉE

### JEUDIS EN CHANSONS

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que l'activité "les Jeudis en chansons" pour Saint-Sylvère, aura lieu le 14 juillet 2016, l'artiste invitée est madame Diane Tessier (coût 600 \$).

### DÉFI SANTÉ MRC DE BÉCANCOUR - ACTIVITÉ "JE BOUGE AVEC MON DOC"

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que l'activité "Je bouge avec mon doc" dans le cadre du Défi Santé MRC de Bécancour aura lieu le 01 mai 2016 au Parc de la Rivière Gentilly (entrée Sainte-Marie-de-Blandford). Les médecins, les professionnels de la santé et les maires de la MRC de Bécancour vous invitent à venir bouger avec eux dans le cadre d'un grand rassemblement.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 58 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Monsieur Laurent Piché demande où seront installés les jeux d'eau et monsieur Adrien Pellerin, maire, donne l'information.

Monsieur Raymond Piché demande des précisions concernant le projet de jeux d'eau et monsieur Adrien Pellerin, maire, donne l'information.

Monsieur Jean-François Leblanc demande si la Municipalité est tenue à une indexation maximale du taux de la taxe foncière. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que non.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Monsieur Michel Leblanc demande des informations concernant l'embauche de monsieur Yan Labbé. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne qu'il ne peut donner suite étant donné que Monsieur Labbé était déjà à l'emploi au début de son mandat et demande si quelqu'un peut donner suite. Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, mentionne qu'il a été recommandé par monsieur André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bécancour à ce moment.

Monsieur Michel Leblanc demande si des vérifications ont été effectuées avant l'embauche de madame Lyne Bertrand. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne qu'il y en a eu.

Monsieur Guy Roussel demande des précisions concernant la taxe "Égout & assainissement poste # 1", de quelle façon les contribuables ont été taxés. Monsieur Adrien Pellerin, maire, donne les précisions.

Monsieur Pierre Béliveau demande qui sera le transporteur de la pierre prévue pour la Route du 5<sup>e</sup> Rang et la Route du 6<sup>e</sup> Rang. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que ce sera Transport Léo Laneuville.

Monsieur Guy Roussel demande des informations concernant la demande auprès de la CPTAQ de Air Turbo 01 Inc. et celle de monsieur René Richard. Monsieur Adrien Pellerin, maire, donne l'information.

2016-04-071

### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 22

SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN  
Maire

LYNE BERTRAND  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière